

Ces dernières années, la CE s'est unilatéralement fixé des contingents qui ont nettement dépassé ceux établis par l'OPANO. Les prises de la CE ont été effectuées dans les eaux situées à l'extérieur de notre zone de pêche de 200 milles.

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS, PRIERE DE CONTACTER:

Le Service des relations
avec les médias
Affaires extérieures et Commerce
extérieur Canada

(613) 995-1874

Linda Cameron
Pêches et Océans Canada

(613) 990-0219